



Bulletin d'Information de l'Intersyndicale n°3 - avril 2016

Chères-chers collègues et anciens collègues,
Beaucoup d'agents engagés dans la procédure Tripode ont souhaité une rencontre pour étoffer leur dossier personnel, établir un témoignage pour un-e collègue ou en obtenir. Ces rencontres interpersonnelles sont également l'occasion d'enrichir notre connaissance globale sur l'histoire -petite et grande- du Tripode.

En effet, depuis le mois d'octobre, nous avons eu communication de documents nouveaux, d'informations sur les travaux réalisés, d'expositions particulières dues à des dégradations locales des flocages ou de travaux réalisés sans précaution.

Comme promis, nous vous proposons des rencontres par administration :

INSEE : lundi 25 avril de 9H30 et 11H30 à 16H
105 rue des Français Libres 44200 Nantes
Salle D063 rez de chaussée.

Finances Publiques : lundi 25 avril de 10H30 à 11h30
RDV au centre de Lotz-Cossé rue Lotz- Cossé sur Beaulieu à côté du Mercure
Salle du façonnage

MAEDI : mardi 26 avril de 11H à 13H
Salle intersyndicale
11 rue de la Maison Blanche 44100 Nantes

Etude épidémiologique

Un comité de pilotage du dossier Tripode aura lieu le vendredi 10 juin à Bercy. Il devrait permettre d'obtenir -enfin- des éléments sur les études en cours :

- 3ème étude de mortalité qui doit comparer notre cohorte d'agents Tripode avec celle de 3800 agents des Impôts ;
- Analyse des réponses aux questionnaires de santé adressé par Sépia Santé en janvier 2016 aux agents Tripode et leur comparaison avec les réponses de 1800 agents nantais des Impôts ;
- Un bilan des scanners réalisés par administration et le nombre de pathologies en lien avec l'amiante décelées.

Nous souhaitons que cette réunion soit utile et bien préparée par l'administration.

11ème anniversaire de la destruction du Tripode

Les réunions organisées le 11 mars avec Me Lafforgue ont connu un vif succès : plus de 220 agents actifs et retraités y ont participé.

Ce succès est particulièrement encourageant au MAEDI, puisque c'est le plus important rassemblement d'agents du Tripode qui ait jamais eu lieu au Ministère.

Contacts :

- Intersyndicale : <mailto:solidaritetripode@gmail.com>

- Cabinet d'avocats : <mailto:cabinet@ttla-avocats.com> ; indiquer "Tripode"

Ouest-France et France 3 ont largement rendu compte de cette action et montré l'embarras du Ministre face à notre demande de reconnaissance du Tripode en site amianté.

Notre effort commun d'information, de solidarité, et de maintien des liens entre agents Tripode souvent dispersés, prend de l'ampleur. Il faut le poursuivre.

Reconnaissance des cancers hors tableau (larynx et ovaires)

Depuis que nous avons obtenu des ministres l'imputabilité au service de ces cancers, trois cas ont déjà été recensés. Cet élargissement a permis à nos collègues et à leurs familles une meilleure prise en charge de leurs maladies et une indemnisation en rapport avec notre exposition Tripode. Moralement, c'est aussi un élément très important pour ces familles frappées de plein fouet par la maladie.

Reconnaissance des séquelles d'exposition et maladies de l'amiante

Trop de nos collègues renoncent encore à faire reconnaître leurs pathologies.

Nous leur demandons de surmonter leurs réticences :

- parce qu'une maladie professionnelle reconnue, c'est une prise en charge matérielle et financière précieuse ;
- parce que c'est la seule manière de contraindre l'administration à faire de la prévention. Parce que moins de 10 % des pathologies de l'amiante sont indemnisées, encore aujourd'hui, tous les ans, des agents de nos administrations sont victimes de contamination par l'amiante à cause d'interventions non protégées ou de travaux sauvages. C'est intolérable !

L'Intersyndicale continue son combat avec vous, avec beaucoup de collègues qui se solidarisent avec nous, pour obtenir :

- la reconnaissance du Tripode en site amianté ;
- l'accès à la pré-retraite amiante pour tous les agents contaminés par l'amiante ;
- une attitude véritablement bienveillante de l'administration lorsque des collègues actifs ou retraités sont victimes de séquelles ou de maladies liées à l'amiante.

Dans ce combat, nous bénéficions de l'aide de nos fédérations syndicales et de l'Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de Loire Atlantique (Addeva 44 : <http://www.addeva44.fr/accueil.html>).

Vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire de vos organisations syndicales ou directement à solidaritetripode@gmail.com

Nous nous efforçons de vous répondre au plus vite et de vous porter assistance si nécessaire.

L'Intersyndicale Amiante du Tripode Beaulieu à Nantes

Vous pouvez bien sûr, conformément à la loi Informatique et Libertés, demander à ne plus être destinataire de nos envois.

Vous pouvez aussi, et nous le souhaitons vivement, indiquer à d'autres collègues et anciens collègues qui ne se sont pas encore rapprochés de l'Intersyndicale Tripode qu'ils peuvent, à leur demande, bénéficier de ces informations.